

---

Adresse de la société populaire de Bar-sur-Aube qui félicite la Convention sur son décret du 23 ventôse contre les conspirateurs, applaudit à l'énergie avec laquelle elle a déjoué les complots et jure de son attachement, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Bar-sur-Aube qui félicite la Convention sur son décret du 23 ventôse contre les conspirateurs, applaudit à l'énergie avec laquelle elle a déjoué les complots et jure de son attachement, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 22-23;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_28823\\_t1\\_0022\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28823_t1_0022_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 30/01/2023

**Affranchie** : du milieu des décombres fumans d'une ville rebelle, les amis de l'égalité, les martyrs du patriotisme, vous crient de rester inébranlables au poste où vous a placés la confiance du souverain. Lancez la foudre populaire sur les traîtres, et périsse jusqu'au dernier conspirateur; qu'ils soient anéantis, ceux qui ne veulent point du gouvernement révolutionnaire.

« Lyon n'est plus, la foudre vengeresse a renversé les orgueilleux remparts. Bientôt, sans doute, épurée au creuset de la justice nationale Commune-Affranchie méritera de rentrer dans le sein de la République, et ses habitans soupireront après le moment d'être remis au nombre des enfans de la patrie. Si, contre notre attente, quelque traître nouveau oseroit s'y montrer, nous sûmes affronter la mort à notre poste pour la défense du peuple; eh bien! nous saurons mourir pour la liberté et notre mort même contribuera à en assurer le triomphe.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Commune-Affranchie, s.d.] (2).

« Citoyens législateurs,

Grâce au génie de la Liberté, la patrie est encore une fois sauvée, et la vertu a triomphé du crime. Du milieu des décombres fumants d'une ville rebelle, les amis de l'égalité, les martyrs du patriotisme vous crient de rester inébranlables au poste où vous appela la confiance et la volonté du souverain; lancez la foudre populaire sur les traîtres, et périsse jusqu'au dernier conspirateur si les tyrans conjurés jettent parmi nous les brandons de la discorde, malheur à quiconque oseroit s'en saisir pour proroger la guerre intestine qu'ils veulent à l'ordre du jour plutôt que la guerre extérieure. Législateurs, du centre d'unité, promenez l'œil sévère de l'infatigable surveillance sur toute l'étendue de la République, qu'ils soient anéantis, ceux qui ne veulent point du gouvernement révolutionnaire, qu'ils soient anéantis à jamais les vils scélérats qui, par d'infénales combinaisons, cherchent à tourner contre la liberté et la Patrie les mesures mêmes prises pour leur triomphe et leur salut! L'abjection du peuple, le mépris outrageux des droits de la nature, et de la société opérèrent la Révolution, l'amour ardent de la patrie et de l'humanité la soutient, c'est au courage inébranlable, et à l'inflexible probité à l'achever, la République doit être fondée, assise sur toutes les vertus.

Citoyens législateurs, Lyon n'est plus.... [Suit le passage reproduit ci-dessus au P.V.]

RICHARD (*off. mun.*), BERTRAND (*maire*), DUBOIS (*notable*), LEFRANC (*off. mun.*), BOURCHENO (*off. mun.*), TURIN (*off. mun.*), ROCH (*off. mun.*), CARTERON (*off. mun.*), CHAROT (*off. mun.*), MÉLIRET, J.-B. FOREST (*off. mun.*), ARNAUD-LYON (*off. mun.*), PERROTIN (*agent nat.*), DEYRIEUX, AUBRY, B. CHAVANES (*notable*), VIAL fils (*notable*), GREPAT (*notable*), PERRACHON, MIRABEL (*notable*), PATOUILLARD (*notable*), DELEVAUX (*notable*), P. VIGIER (*notable*), ROUSSEL (*notable*), SOUDRAT (no-

(1) P.V., XXXIV, 353. B<sup>n</sup>, 19 germ. (suppl<sup>t</sup>); Débats, n° 568, p. 351.

(2) C 298, pl. 1037, p. 27.

table), DUBOIS (*off. mun.*), SICO (*notable*), PARENTHOIT (*off. mun.*), ROIZON, AYÈDE cadet, MAISONNEUVE (*notable*), BADIN (*notable*), MILOU (*off. mun.*), Paul CHABUS (*off. mun.*), Ant. ROUX (*off. mun.*), JACOB (*off. mun.*), BICON (*off. mun.*), MICHAUD (*notable*), VÉRIER (*notable*), MORGEY (*notable*), L'EMERY (*off. mun.*), FRANIULLE (*off. mun.*), RICOU (*secrét. greffier*).

#### 44

La société populaire, montagnarde, jacobite et révolutionnaire de Bar-sur-Ornain, exprime l'indignation dont elle a été saisie en apprenant l'affreux complot tramé par des hommes pervers contre la liberté. Elle félicite la Convention sur la froide intrépidité qu'elle a déployée dans cette circonstance, l'invite à rester à son poste et demande qu'il soit décrété que chaque individu rendra compte à sa municipalité de ses moyens de subsister et de sa fortune depuis 1789.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de sûreté générale (1).

#### 45

Les membres composant la société populaire régénérée de Bar-sur-Aube félicitent la Convention nationale sur son décret du 23 ventôse contre les conspirateurs, applaudissent à l'énergie avec laquelle elle a déjoué les derniers complots et jurent de lui être constamment attachés.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bar-sur-Aube, 6 germ. II] (3).

« Il y a déjà trop longtemps, Citoyens, que la vertu lutte contre le vice. Il y a déjà trop longtemps que les méchants cherchent à entraver votre marche rapide, à laquelle seule nous serons redevables de la régénération de la France. Mais grâce à votre énergie les complots de ces mauvais citoyens sont toujours déjoués. Tel qu'un rocher contre lequel viennent se briser les vagues d'une mer en furie, on ne vous a vu opposer aux passions et aux efforts mutinés de tant d'ennemis jaloux que le courage et l'impassibilité du juste. Il vous a fallu, Citoyens Représentans, une constance plus que romaine pour suivre et pénétrer tous les tours et détours du labyrinthe où la cupidité dévorante et le crime se retireraient et se cachaient comme le Minotaure.

La justice du peuple a éclaté, et nous avons senti que c'était à vous à la diriger. Aussi venez-vous de rendre un décret, le 23 ventose dernier, contenant des mesures répressives des conjurations contre le peuple français et sa liberté.

(1) P.V., XXXIV, 354. J. Sablier, n° 1234; B<sup>n</sup>, 19 germ. (suppl<sup>t</sup>); Débats, n° 568, p. 351.

(2) P.V., XXXIV, 354. B<sup>n</sup>, 19 germ. (suppl<sup>t</sup>); Débats, n° 568, p. 357.

(3) C 299, pl. 1053, p. 7.

Vous avez annoncé à nos ennemis que la première de toutes les puissances est la raison publique, qu'on ne l'offense jamais impunément; que tôt ou tard, elle se venge avec éclat de la sottise ou de l'audace de ceux qui la méconnaissent.

Recevez donc, Citoyens représentans, nos félicitations sur ce décret salutaire et nos remerciements, et soyez sûrs que nous vous serons constamment attachés. Ce concert qui existe entre la nation et ses représentans va resserrer les liens sacrés qui les uniront à jamais. Il assurera la constitution des bases inébranlables et les générations futures, en lisant le code des loix françaises s'écrieront avec enthousiasme : quel peuple fut plus digne de donner des loix à l'univers ! ».

DUCET, CHARRON (*présid.*), MARCHANDISE (*secrét.*).

## 46

**La société populaire de Boissy-sous-la-Montagne (1) écrit que tous ses membres ont frémé d'horreur, au récit de la nouvelle conspiration; elle remercie la Convention d'avoir déjoué ce complot, et sollicite, contre les coupables, une vengeance éclatante.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[*Extrait des reg. de la Sté popul., 10 germ. II*]  
(3).

En ladite assemblée, lecture ayant été faite par le président, de la proclamation du 2 germinal adressée par la Convention nationale au peuple français, qui lui trace la contre-révolution sanglante qui étoit préparée en faisant disparaître la représentation nationale sous le fer des assassins, en anéantissant le gouvernement républicain pour y substituer les crimes de la tyrannie.

La Société a frémé d'horreur au récit de cette conspiration, et en bénissant les travaux infatigables des représentans du peuple, a voté unanimement qu'il seroit fait en son nom une adresse à la Convention, dans laquelle seroient exprimés les sentiments d'indignation qu'a éprouvé la Société en voyant le tableau de tant de forfaits.

Que des actions de grâces éternelles seroient rendues de sa part à la Convention nationale, d'avoir, en conjurant l'orage déjoué le complot infernal qui en détruisant son plus cher soutien, eut replongé le peuple dans les fers. Qu'elle demande vengeance de tous ces conspirateurs qui sous le masque du patriotisme ont si souvent abusé de leur bonne foi.

Que copie de la présente délibération sera remise à l'Assemblée nationale, par un membre de la Société qu'elle commet à cet effet.

MESNARD (*présid.*).  
P.c.c. : AUDIN (*secrét.*).

(1) Boissy-le-Sec ou Boissy-sous-Saint-Yon, du distr. d'Etampes.

(2) P.V., XXXIV, 355. B<sup>in</sup>, 19 germ. (suppl<sup>t</sup>); *Débats*, n<sup>o</sup> 568, p. 351.

(3) C 299, pl. 1053, p. 8.

## 47

**Le conseil-général de la commune de Valeriscle (1), département du Gard, renonce à l'exercice de tout culte, consacre son église, à la Raison, et fait offrande à la République de sa dernière cloche, de l'argenterie, du laiton et des autres métaux qu'elle renfermoit.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[*Extrait des délibérations de la comm., 26 vent. II*] (3).

Présents : Et. Ribot (maire), P. Martinenche, Simon Beauquier, Fr. Guiraud, Simon Labeille, Simon Majollie (off. mun.), J. Lacroix, J. Dumas, Et. Roussel, Ant. Draussin, J. Ant. Polge, Louis Brahie, Guillaume Guiraud (notables) et Jacques Biala (agent nat.).

Le Conseil général informé que les communes que la philosophie éclaire et que la raison guide ont mis au nombre de leurs devoirs : la disparition de tout signe extérieur du culte ; l'envoi de leurs cloches et de l'argenterie de leurs temples aux fonderies et aux monnoies, la renonciation à l'exercice public de tout culte et la transformation de leurs églises en temples de la raison ;

La commune de Valeriscle a parfaitement satisfait au premier de ces devoirs, commencé de satisfaire au second en envoyant une de ses cloches au district et mettant l'autre en voie d'y arriver; et voulant entièrement s'acquitter, et marcher sur les traces de ses voisins qui l'ont devancée et particulièrement de celle de Pont-Cèze dont elle partage les principes républicains;

Le Conseil général, l'agent national entendu, a délibéré que la commune fait offrande à la République de sa dernière cloche, de l'argenterie, laiton et autres métaux de sa ci-devant église qui seront envoyés au district avec un état contenant leur désignation, que cet édifice sera désormais le temple de la raison, où se fera au peuple, chaque décadi, à commencer au premier décadi de germinal prochain, l'explication simple de toutes les lois; que la commune renonce à l'exercice public de tout culte, invite toutes les communes du canton et particulièrement celle de Pont-Cèze, de venir assister à l'inauguration de ce temple qui se fera le 10 de germinal, et qu'expéditions de cette délibération seront adressées à la Convention nationale, au citoyen Borie, représentant du peuple dans les départements du Gard et de la Lozère, au directeur du département du Gard, au district d'Alais et à la Société populaire de cette commune de Valeriscle avec invitation de la transmettre à celle de Pont-Cèze ».

P.c.c. : RIBOT (*maire*), BIALA (*aget nat.*).

## 48

**La société populaire d'Hagenau félicite la Convention de ce qu'elle a déjoué l'infame complot prêt à s'exécuter contre elle et contre**

(1) St-Jean-de-Valeriscle, cant. de St-Ambroix (Pont-Cèze), distr. d'Alais.

(2) P.V., XXXIV, 355. B<sup>in</sup>, 18 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 298, pl. 1037, p. 28.